



CONSEILLER EN PREVENTION SECURITE (H/F)

Vous dépendez du Directeur Général Adjoint qui rapporte au Conseil d'Administration. Vous conseillez et assistez l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs dans l'élaboration, la programmation, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique déterminée par le système dynamique de gestion des risques afin de veiller au respect et à l'application de la législation relative à la politique en matière de bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.

Votre fonction :

- Exercer l'ensemble des missions et tâches dévolues au Conseiller en Prévention d'une entreprise appartenant au groupe A, conformément à l'article 9 de l'AR du 27 mars 1998 relatif au Service interne pour la Prévention et la Protection du Travail.
- Exercer toute autre mission éventuelle spécifique au CRP « Les Marronniers »

Conditions requises :

- Etre détenteur ou en fin d'acquisition de la **formation complémentaire de niveau 1 ET** être titulaire d'un diplôme de l'enseignement **universitaire ou équivalent**, avec une préférence pour les formations à orientation technique
OU
Etre titulaire d'un diplôme de l'enseignement de niveau baccalauréat ou équivalent, avec une préférence pour les formations à orientation technique, **ET être détenteur** de la **formation complémentaire de niveau 2 ET être en fin de formation complémentaire de niveau 1**
OU
Pour les diplômes obtenus dans un autre pays que la Belgique, disposer de l'équivalence délivrée par le Ministère de la Communauté française
- **Disposer d'une expérience de 6 ans minimum dans une fonction de Conseiller en prévention**

Seuls les candidats répondant aux conditions requises et possédant un dossier complet (**lettre de motivation + C.V. + copie du diplôme**) pourront être convoqués à un entretien de sélection.

Nos responsables de sélection sont formés à la diversité et à l'égalité des chances. Votre couleur de peau, sexe, âge ou handicap, ... ne jouent aucun rôle dans l'évaluation de vos compétences. Si vous souffrez d'un handicap, d'un trouble ou d'une maladie, vous pouvez demander une adaptation de la procédure de recrutement en précisant quels sont vos besoins.

Nous pourrions également envisager ensemble, si cela s'avère nécessaire, un aménagement du contenu de la fonction ainsi que du poste de travail.

Compétences et connaissances requises :

- Faire preuve de fiabilité
- S'auto-développer
- Atteindre les objectifs
- Travailler en équipe
- Agir de manière orientée service
- Autonomie
- Communication
- Capacité analytique
- S'adapter

Conditions d'exercice de la fonction :

CDI – Contrat d'expert

- **Barème A5 Région wallonne (en cas de master)**

- **Barème B1 Région wallonne (en cas de baccalauréat)**

+allocation conseiller en prévention niveau 1 RW (AGW du 11/09/2008 accordant une allocation de fonction aux agents exerçant la fonction de conseiller en Prévention).

Le candidat retenu devra être en possession du diplôme de niveau 1 au moment de son engagement.

Modalités d'introduction des candidatures :

Les candidatures comprenant votre C.V., votre lettre de motivation (4 pages maximum), et la copie de votre diplôme doivent être envoyées à Madame Fanny BONNET, Directeur Administratif et des Ressources Humaines a.i., par courrier : 94 Rue Despars 7500 TOURNAI

pour le 15 septembre 2017 au plus tard

